

MILQUET S'EN VA par la petite porte

► Inculpée, la désormais ex-ministre n'a pas eu le choix, elle a dû jeter l'éponge

► Alors que peu l'attendaient, Joëlle Milquet (cdH) a convié d'urgence toute la presse à son cabinet, hier matin. L'objectif: faire "pour la première fois le point sur la procédure judiciaire dont elle fait l'objet". En cause bien sûr, l'affaire des "emplois fictifs" dans laquelle des collaborateurs auraient été engagés dans son cabinet uniquement pour l'assister dans la campagne électorale pour les élections de 2014.

Il faut dire qu'après sa (très) longue audition de février, une question essentielle était restée en suspens: la ministre de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles allait-elle être inculpée? Et dès les premières secondes de sa prise de parole hier, cela ne faisait plus l'ombre d'un doute: elle a annoncé avoir été inculpée pour "prise illégale d'intérêts" en fin de semaine dernière, et l'avoir appris à son retour de vacances.

Mais pour la figure de proue des humanistes, une chose est sûre: elle est innocente et son geste est "noble". "C'est une attaque politique à mon égard de la part d'une personne malveillante. [...] Je n'ai rien à me reprocher. Je n'ai jamais sciemment posé le moindre acte dont j'aurais pu imaginer qu'il

puisse enfreindre la loi", a-t-elle affirmé, en ajoutant être victime d'un véritable acharnement de la part du système judiciaire et en ayant utilisé trois fois le mot "injuste" dans son discours.

VICTIME OU COUPABLE, la situation n'était de toute façon politiquement pas tenable. "Je décide de remettre mon mandat ministériel à la disposition du Parlement et présenterai à cet effet une lettre de démission au président du Parlement."

Coup de tonnerre, mais aussi coup de communication. Avec cette annonce, l'ex-ministre devance le parquet. Le but? Essayer à tout prix de sortir la tête haute.

Une tentative quelque peu écorchée par une sortie précipitée de la pièce, laissant à ses avocats le soin de répondre aux questions gênantes.

Quelques instants plus tard, le président du cdH, Benoît Lutgen, a pris la parole, entouré d'une bonne partie des membres du parti. Le regard fermé et sur un ton digne d'une oraison funèbre, il a déclaré: "Dans ces moments particulièrement difficiles, injustes

pour elle et douloureux pour ses proches, le cdH entend lui témoigner à la fois toute son affection et sa confiance en l'avenir."

Lutgen le sait: avec cette démission, c'est surtout l'avenir du cdH qui s'obscurcit. Car l'encombrante Milquet était aussi une vraie machine à voix, surtout dans la capitale. Joëlle laisse derrière elle un parti sonné, à l'image de ses députés, comme perdus, les bras ballants, derrière leur président.

Romain Demoustier

Qui pour lui succéder?

► Le cdH aura dans les prochains jours la lourde tâche de désigner un ou une personnalité du parti pour reprendre la place de Milquet

► Après la démission de Joëlle Milquet, tous les regards se tournent maintenant vers le cdH. Le parti va devoir choisir un de ses membres pour reprendre le poste de ministre de l'Enseignement et de la Culture à la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il ou elle devra avoir des épaules assez larges pour assumer le plus grand portefeuille de la FWB. Parmi les dossiers en cours, le successeur devra assurer la pérennité du Pacte d'Ex-

cellence et gérer au mieux les examens tout proches après le scandale des fuites de l'année passée. Petit tour d'horizon des candidats qui sont dans les starting-blocks.

1 Catherine Fonck. Selon des sources in-

ternes au parti, l'actuelle cheffe de groupe à la chambre des représentants serait en très bonne position pour remplacer Joëlle Milquet. Son meilleur atout? Sa grande expérience. Celle qui est aujourd'hui députée du Hainaut connaît bien la FWB après

avoir été ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la santé entre 2004 et 2009. Elle avait aussi déjà été pressentie pour remplacer à ce poste Marie-Dominique Simonet, en 2013.

2 Marie-Martine Schyns.

La Verviétoise, ancienne enseignante et actuelle cheffe de groupe de son parti au Parlement de la FWB, est aussi bien placée pour reprendre les rênes de l'enseignement francophone. Son plus: elle connaît très bien le poste l'ayant déjà occupé en 2013.

Mais, selon des sources internes, elle n'aurait pas réussi à convaincre lors de ce passage éclair à ce poste.

3 Marie-Dominique Simonet. La députée wallonne, même si elle n'est pas spécialement favorite, pourrait éventuellement prétendre au poste. On s'en souvient, elle l'a occupé entre 2009 et 2013 avant de démissionner

pour raisons de santé.

Mais rien n'est jamais joué au cdH, on se souvient d'ailleurs que le parti avait surpris tout le monde en nommant Schyns, une illustre inconnue à l'épo-

que, pour succéder à Marie-Dominique

Simonet. Mais succéder à Joëlle Milquet est loin d'être facile et l'expérience devrait être prépondérante au moment du choix définitif.

R. D.

Ambiance morose chez Joëlle

BRUXELLES Après avoir annoncé à la presse sa démission, la désormais ex-ministre Joëlle Milquet, a pris soin, hier matin, de réunir l'ensemble de ses collaborateurs, 80 environ, dans une salle, afin de leur annoncer personnellement sa décision. Elle leur a clamé son innocence, leur assurant qu'elle la prouverait, avant de les remercier, et de leur livrer quelques éléments prouvant sa bonne foi. Le tout, en restant forte et digne, comme nous l'ont rapporté plusieurs de ses collaborateurs.

Des membres du cabinet dont certains n'ont pas caché leur tristesse face à cette nouvelle. Il nous est rapporté qu'il régnait une ambiance similaire à celle d'un jour de deuil au cabinet Milquet ce lundi.

Plusieurs collaborateurs se demandaient d'ailleurs comment occuper leur journée utilement, toutes les tâches importantes étant du coup mises en suspens.

Dans les couloirs, les grises mines se croisaient, certains collaborateurs s'inquiétant sérieusement de leur sort à l'avenir. Avec Joëlle Milquet qui s'en va, ce sont en effet plusieurs pertes d'emploi qui pourraient s'annoncer.

N.Ben.

CE QU'ON LUI REPROCHE et comment elle se défend

"Indices" de "mélanges d'activités électorales" avec des activités dédiées

Selon les avocats de l'ex-ministre, il est tout à fait normal que les employés du cabinet puissent discuter des élections à venir. Ils seraient même, en partie, là pour les préparer. Ils notent, non sans pointe de cynisme, que "ceci démontre, une fois encore, que les autorités de poursuites estiment désormais que, quand une activité quelconque (rendez-vous, contact, rencontre, courrier...) poursuit un but

politique et donc indirectement électoral, il est désormais interdit, ce qui aboutit à interdire à un responsable politique de faire... de la politique".

Ils ajoutent: "Les activités de tout cabinet ministériel qui peuvent être visées par ce grief vague d'un type nouveau ont toujours été considérées comme régulières."

R. D.

"D'importantes activités électorales" de collaborateurs "durant ou en dehors de périodes de congés"

Selon le document d'inculpation, les collaborateurs "fantômes" auraient préparé la campagne de Joëlle Milquet pendant leurs heures de travail ou leurs congés. De leur côté, les avocats de Joëlle Milquet estiment: "qu'il est parfaitement légitime pour un membre d'un cabinet de travailler bénévolement pour une campagne pendant ses congés".

Ils ajoutent: "Serait irrégulier le fait de travailler

pour la campagne en lieu et place des missions qui doivent être exercées pour le cabinet. Un tel reproche n'est en rien formulé dans l'acte d'inculpation."

Malgré tout, certaines révélations formulées par *Le Vif* en 2014 précisaient que certains collaborateurs n'avaient tout simplement pas d'adresse e-mail officielle du cabinet...

R. D.

"L'octroi de longs congés à des personnes engagées depuis peu"

Selon la justice, ces longs congés octroyés aux collaborateurs auraient pu servir à préparer la campagne. "Premièrement, les collaborateurs concernés ont, comme tout le monde, droit à des congés légaux. Qu'ils les prennent pour mener leur propre campagne ou celle du parti auquel ils adhèrent relève de leur choix et aucun citoyen ne doit encore motiver la raison de sa demande de congé légal. Ce qui aurait été regrettable, c'est qu'ils mèn-

ent leur campagne au cabinet sans prendre congé. Or, ici, on en vient à reprocher à Joëlle Milquet d'avoir accordé des congés à des collaborateurs pendant la période de campagne. C'est le monde à l'envers", s'étonnent les avocats de Joëlle Milquet. Ils affirment aussi que lesdits collaborateurs ont pris leurs congés justement au moment de la période électorale.

R. D.

“Plusieurs messages ou SMS non liés entre eux” qui sembleraient explicites émanant de collaborateurs ou autres.

La justice, lors de ses enquêtes, a estimé que de nombreux SMS liés à la préparation de la campagne avaient été échangés entre les collaborateurs du cabinet. Pour la défense, les SMS évoqués lors des auditions sont *“soit des SMS anodins, soit des SMS dont la seule interprétation retenue est à charge, malgré une autre interprétation fournie [...] Ont encore été évoqués des SMS ayant trait aux activi-*

tés politiques de la ministre et de ses collaborateurs et qui ne remettent en rien en cause l'analyse de ce qui peut et ne peut être fait par un membre du cabinet”. En d'autres mots, les avocats affirment qu'il n'y aurait aucun problème avec ces échanges de SMS, et qu'ils seraient on ne peut plus légitimes, contrairement à ce que pense la justice.

R. D.

L'acte d'inculpation évoque le “profil de personnes engagées” utiles pour les élections

La justice a estimé que le profil des collaborateurs, souvent issus des différentes communautés de Bruxelles (turque, marocaine), aurait été utile à Joëlle Milquet pour récolter des voix en provenance de ces dernières. La défense de l'ex-

ministre affirme quant à elle que ces personnes ont été choisies avant tout pour leurs compétences et qu'elles collaboraient depuis longtemps avec elle.

R. D.